

Délibération n°2017-10-34

Réf. Nomenclature « Actes » : 715

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 27 novembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Gilles Chazal est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Nathalie Delcouderc-Juillard	à	Philippe Brugère	Sandra Delibit	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Escurat	à	Serge Peyraud	Dominique Guillaume	à	Éric Cheminade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Gilles Magrit	à	Marc Bujon
Laurence Monteil	à	Martine Pannetier	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud	Marc Ranvier	à	Jean Bilotta
Jean-Michel Taudin	à	Annie Gonzalez			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Pénéloux (Gérard Loches)

- **Élus absents et non-représentés :**

Claude Bauvy, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Tony Cornelissen, Christine Da Fonseca, Guy Faugeron, Pierre Fournet, Fabienne Garnerin, Henri Granet, Xavier Gruat, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin, Bernard Maupomé, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Nathalie Peyrat, Daniel Poigneau, Jean-Claude Sangoï, Geneviève Serve.

Tarif de l'action sociale

Le président propose de fixer les tarifs du Centre d'animation de la vie sociale (CAVS) à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ces tarifs comprennent une adhésion annuelle pour les particuliers donnant accès gratuitement aux activités proposées par le CAVS : ateliers informatiques, cours de yoga, de français, d'anglais, d'alphabétisation, ateliers tout public...

Les adhérents du CAVS pourront bénéficier des services de la micro-crèche aux tarifs votés par délibération.

Un tarif préférentiel d'adhésion au CAVS sera également proposé pour les associations, micro entreprises, ... (public autre que particulier)

Des sorties de loisirs pourront également être proposées aux adhérents (concert, match, conférence, théâtre, ...) avec un tarif pratiqué à la sortie réalisée (cf tableau ci-dessous).

Tarif d'adhésion annuelle au Centre d'animation de la vie sociale : particuliers			Tarifs sorties de loisirs organisées par le centre d'animation de la vie sociale		
Quotient familial		tarif par personne	Quotient familial		tarifs par Famille
<	300	8 €	<	300	4 €
301	500	10 €	301	500	6 €
501	600	14 €	501	600	8 €
601	700	16 €	601	700	9 €
701	800	19 €	701	800	11 €
801	900	21 €	801	900	12 €
901	1000	24 €	901	1000	13 €
1001	1100	26 €	1001	1100	15 €
1101	1200	29 €	1101	1200	16 €
1201	1300	31 €	1201	1300	18 €
1301	1400	34 €	1301	1400	19 €
1401	1500	36 €	1401	1500	20 €
>	1500	38 €	>	1500	21 €
Tarif d'adhésion annuelle au Centre d'animation de la vie sociale : autres que particuliers (associations, micro-entreprise, ...)					20 €

Délibération n°2017-10-34



Envoyé en préfecture le 13/12/2017

Reçu en préfecture le 13/12/2017

Affiché le



ID : 019-200066744-20171207-20171034-DE

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs du centre d'animation de la vie sociale pour l'année 2018 comme défini ci-dessus.

A l'unanimité,	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 7 décembre 2017

Le président,
Pierre Chevalier

